



Nations Unies

Assemblée générale

AG/11525

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Assemblée générale

Soixante-huitième session

Séances consécutives - après-midi*

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: ISRAËL, « UNE PUISSANCE OCCUPANTE ÉLUE À LA VICE-PRÉSIDENTE
D'UNE COMMISSION CHARGÉE
DES DROITS DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES TERRITOIRES OCCUPÉS »**

Malgré la forte opposition du Groupe des États arabes, M. Mordehai Amohai, d'Israël, a été élu aujourd'hui Vice-Président de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation. Les cinq autres « grandes Commissions » ont aussi complété leur bureau pour la soixante-neuvième session de l'Assemblée qui s'ouvrira le 16 septembre prochain.

« Une Puissance occupante élue à la vice-présidence d'une Commission chargée de la décolonisation, des droits du peuple palestinien et des territoires occupés », a commenté le représentant du Qatar, Président du Groupe des États arabes dont plusieurs membres ont pris la parole. Le représentant qatari a rappelé les deux lettres qu'il a adressées, il y a quelques jours, au Président de la Quatrième Commission, l'informant que son Groupe rejetait la candidature d'Israël et qu'il demandait un vote à bulletin secret.

« Contester une candidature soutenue par un groupe régional est contraire aux normes et aux pratiques établies à l'ONU et crée un précédent dangereux » a rétorqué le représentant du Royaume-Uni, au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Rien n'y a fait: le vote a eu lieu et M. Mordehai Amohai, d'Israël, a été élu par 74 voix et 68 abstentions; M. GuyRayee, de la Belgique; et Mme Iseliu Hebbert Larsen de la Norvège ayant obtenu chacun une voix.

« C'est vraiment une après-midi incroyable », a réagi le Représentant permanent d'Israël, en ajoutant « aujourd'hui vous avez préservé les valeurs de cette Organisation ». M. Amohai rejoint un bureau composé de M. Durga Prasad Bhattarai du Népal, Président; Mme Inese Friemane-Deksne, de la Lettonie, Vice-Présidente; et M. Gabriel Orellana, du Guatemala, Rapporteur. Le dernier siège de vice-président, qui revient au Groupe des États d'Afrique, n'a pas encore été pourvu.

La Première Commission chargée des questions du désarmement et de sécurité internationale a élu à sa présidence, M. Courtenay Rattray, de la Jamaïque; Mmes Maria Victoria González Roman, de l'Espagne; et Narcisa Daciana Vladulescu, de la Roumanie; et M. Saad Abdallah Alsaad, de l'Arabie saoudite, aux vice-présidences. Mme Saada Daher Hassan, de Djibouti, occupera le poste de rapporteur.

À la présidence de la Deuxième Commission chargée des questions économiques et financières, on trouve M. Sebastiano Cardi, de l'Italie à la présidence; Mmes Tishka H. Francis, des Bahamas; Tarik Izararen, du Maroc; et Aleksandra Stepowska, de la Pologne, aux vice-présidences; et M. Borg Tsien Tham, de Singapour au poste de rapporteur.

La Troisième Commission chargée des questions sociales, humanitaires et culturelles sera présidée par Mme Sofia Borges, du Timor-Leste, qui sera épaulée par Mme Johanna Nilsson, de la Suède; et MM. Kurt Davis, de la Jamaïque; et Pierre Faye, du Sénégal. Le poste de rapporteur revient à M. Ervin Nina, de l'Albanie.

Pour ce qui est de la Cinquième Commission chargée des questions administratives et budgétaires, M. Frantisek Ruzicka, de la Slovaquie occupera la présidence et Mmes Paula Coto, du Costa Rica; Aline Mukashyaka, du Rwanda; et Chamithri Rambukwella, du Sri Lanka, les vice-présidences. M. Matthias Dettling, de la Suisse a été élu Rapporteur.

Enfin, pour la direction des travaux de la Sixième Commission chargée des questions juridiques, ont été élus à la présidence, M. Tuvako Manongi, de la Tanzanie, et aux vice-présidences Mme Fernanda Millicay, de l'Argentine; et MM. Mirza Pasic, de la Bosnie-Herzégovine et M. Hossein Garibi, de l'Iran. Cette dernière élection a été commentée par le représentant d'Israël auquel a répondu le représentant iranien. Le poste de rapporteur est allé à M. Salvatore Zappala, de l'Italie.

ÉLECTIONS DES PRÉSIDENTS ET DES BUREAUX DES GRANDES COMMISSIONS POUR LA SOIXANTE-NEUVIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Déclarations sur l'élection de M. Mordehai Amohai, d'Israël comme Vice-Président de la Quatrième Commission chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation

Avant le vote, la représentante du Qatar, au nom du Groupe des États arabes, a rappelé les deux lettres qu'elle a adressées, il y a quelques jours au Président de la Quatrième Commission, l'informant que le Groupe rejetait la candidature d'Israël et qu'il demandait un vote à bulletin scrutin secret, conformément à l'article 103 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Contester une candidature à une Commission est un affront aux règles et normes de l'Organisation, a rétorqué le Représentant permanent d'Israël.

Invokant les raisons « fictives et infondées » du Groupe des États arabes pour remettre en question l'éligibilité d'Israël, soutenue pourtant par 28 États européens, il a demandé à chacun de « se regarder dans le miroir » et de ne pas servir la « politique de haine de certains pays ».

« Qu'en est-il de l'Iran, de la Syrie et de l'Arabie saoudite qui appuient les terroristes, violent impunément les droits de l'homme, puis osent venir pointer un doigt accusateur sur d'autres pays. » Le Groupe des États arabes ne semble pas avoir de problème à « appuyer l'Iran qui soutient le terrorisme et cherche à se doter de l'arme nucléaire ». « Nous devons offrir un miroir au Groupe des États arabes pour qu'il puisse se regarder en face », a tranché le représentant, en mettant en garde contre un vote qui représenterait un « dangereux précédent ».

Après le vote, la représentante du Qatar, toujours au nom du Groupe des États arabes, a réaffirmé le « rejet catégorique » de la candidature d'Israël, « Puissance occupante qui viole la Charte des Nations Unies, le droit international, le droit international humanitaire et de nombreux instruments et résolutions des Nations Unies ». Ce pays, a-t-elle dit, ne devrait occuper un tel poste dans une Commission qui s'occupe, notamment, des questions liées à la décolonisation, aux Palestiniens et aux territoires arabes occupés.

Il est « inconcevable et inacceptable que cette Puissance occupante puisse soumettre sa candidature à ce poste », a-t-elle ajouté, notant qu'Israël estimait « être au-dessus de la loi et dispensé de rendre compte de ses crimes ».

Son homologue du Royaume-Uni, au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, a exprimé sa « déception » face à la décision du Groupe des États d'appeler à un vote. « Contester une candidature soutenue par un Groupe régional est contraire aux normes et aux pratiques établies et crée un précédent dangereux pour les futures élections », a-t-il dit.

Le représentant de l'Arabie saoudite, au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a traité de « farce » et de « provocation odieuse » le fait que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États aient présenté comme candidat « une Puissance occupante ». Il s'agit, a-t-il ajouté, d'un « affront à la démocratie », car, a-t-il souligné, cet État n'a reçu que 38% des voix des États Membres. « Rien ne saurait être

plus antidémocratique », a-t-il déclaré face à une élection qui « n'est pas une victoire pour Israël, mais une défaite pour les Nations Unies ».

« C'est une honte pour l'humanité », a renchéri le délégué de la Libye, en notant que, pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, « une entité occupante a été élue à la vice-présidence d'une commission chargée de mettre fin à la décolonisation ». « Cette élection a montré clairement la défaite de l'entité israélienne, qui a reçu moins de la moitié des voix », a-t-il souligné.

Pour le représentant du Liban, ceux qui respectent les valeurs de cette Organisation n'auraient pas dû soutenir une telle candidature, « ce pays n'ayant pas les mérites nécessaires pour être élu, en particulier à la Quatrième Commission ». « Israël est l'État Membre qui a été le plus condamné par cette Organisation », a-t-il fait observer.

« Alors que la Coupe du monde se poursuit en ce moment-même au Brésil, nous sommes ici, aujourd'hui, au premier rang d'un événement tout aussi important », a ironisé le délégué israélien, dénonçant l'attitude du Groupe des États arabes, qui « a bien souvent pris en otage cette Organisation ». « Aujourd'hui, la voix de la raison a prévalu », a-t-il estimé.

Son homologue du Canada a, lui aussi, exprimé sa « profonde déception face à cette initiative inhabituelle, sans précédent » consistant à remettre en cause une candidature.

Israël viole « au quotidien les résolutions de la Quatrième Commission elle-même », a rétorqué le représentant de la République arabe syrienne, voyant que « l'objectif d'Israël est clair: faire obstruction au travail de la Quatrième Commission et servir ses intérêts dans les activités criminelles qu'il mène dans les territoires arabes occupés ».

La représentante des États-Unis a regretté tant le recours au vote que la rhétorique qui divise les États Membres. Elle a exprimé son appui sans faille au représentant israélien.

L'extrême importance pour le Groupe des États arabes du rôle de la Quatrième Commission et de ses résolutions, y compris sur le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination, a été soulignée par le délégué des Émirats arabes unis. Il s'est vivement opposé à l'élection d'Israël qui a systématiquement voté contre toutes les résolutions de l'Assemblée générale et des autres organes, et avant de les violer. Comment faire confiance à un bureau dont un membre méprise les résolutions de la Commission?

Son homologue de l'Égypte s'est érigé contre la « politisation » d'une question aussi simple que l'élection du bureau d'une grande commission. Il a mis en exergue le fait que 74 seulement des États se soient prononcés sur une élection qui, en réalité, ne portait que sur un candidat unique.

Dans les propos d'Israël contre son pays, le représentant de l'Iran a vu du racisme de la part d'un pays si impliqué dans la colonisation, l'occupation et la répression brutale.

Déclarations sur l'élection de M. Hossein Gharibi de l'Iran à la Sixième Commission chargée des questions juridiques

Avant l'élection, le représentant d'Israël a fait part de sa profonde préoccupation face à la candidature de l'Iran, un pays doté d'un système judiciaire qui expose les détenus à des traitements cruels et inhumains. Le Gouvernement iranien, qui est responsable de meurtres d'innocents, ne devrait pas être autorisé à siéger dans un organe chargé de faire avancer le droit, a estimé le représentant.

À son tour, le représentant du Canada s'est opposé à ce que l'Iran siége à la Sixième Commission, compte tenu de ses violations éhontées du droit international, de ses exactions à l'égard des minorités religieuses et de sa tradition de non-respect de ses obligations nucléaires.

Son homologue de l'Iran a jugé d'entendre un discours sur le respect du droit international de la part d'un pays qui le bafoue depuis plus de 60 ans. Il a aussi regretté que des déclarations aussi haineuses soient faites par le Canada.

*** Séances consécutives des grandes commissions ayant pour but d'élire les Présidents et les Bureaux des grandes commissions pour la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale**

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel